

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 7 septembre 2021, dans la salle Julie-Daoust au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents:

La mairesse, madame Chantal Denis.

Messieurs les conseillers :

Monsieur Harry Gow, conseiller #1;
Monsieur Pierre Lauzon, conseiller #3;
Monsieur Bernard Archambault, conseiller #4;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Postes vacants : #2 et #5

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale.

La mairesse informe l'assistance que la séance du conseil municipal est enregistrée.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de madame la mairesse Chantal Denis, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

2021-09-283

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à 19 h30;

CONSIDÉRANT L'avis public du 14 juillet 2021 en lien avec la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT LES consignes sanitaires gouvernementales en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Archambault, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Lauzon et résolu, à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle Julie-Daoust au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance est ouverte par la mairesse à 19h30.

2021-09-284

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Harry Gow et résolu, à l'unanimité que soit accepté l'ordre du jour, tel que déposé:

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

10.1 Travaux publics, environnement et agriculture-suivi sur différents dossiers

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 3 août 2021

Point reporté à la séance ordinaire ajournée du 15 septembre 2021.

1.3 Période de questions générales

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance.

Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées. Ceci en conformité des articles 17 à 24 du règlement de régie interne 2010-03.

1.4 Mairie - suivi sur différents dossiers

Madame Chantal Denis, mairesse, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

2. Dépôt de documents

Rien à ce point.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

2021-09-285

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Archambault, APPUYÉ par monsieur Harry Gow et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'août 2021 pour une somme de 169 412,71 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 5 187,81 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 27 830,31 \$.

ADOPTÉE

3.2 Paiement à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Point retiré.

3.3 Demande de remboursement de frais d'installation d'une clôture de madame Renée Laurin et monsieur Mathieu Turbide

2021-09-286

CONSIDÉRANT L'entente intervenue entre la Municipalité et madame Renée Laurin ainsi que monsieur Mathieu Turbide pour partager, à parts égales, les coûts d'achat et d'installation d'une clôture mitoyenne entre la propriété sise au 716, chemin du Rivage et le terrain municipal où l'on y trouve les ruines de la maison George-Étienne Cartier et le monument commémoratif;

CONSIDÉRANT QU'IL appert que la Municipalité, alors représentée par madame Véronique Piché, directrice générale aurait convenue que Saint-Antoine-sur-Richelieu assumerait la moitié de ce qu'il en coûterait pour acheter et installer une clôture en mailles de chaîne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas obtenu de soumission pour une clôture en mailles de chaîne;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 10847-1 de l'entreprise « Les Clôtures des Patriotes inc. » d'une somme de 4 477,37\$, plus un montant équivalent aux taxes applicables, pour la fourniture et l'installation d'une clôture ornementale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Archambault, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale à produire une estimation budgétaire pour l'acquisition et l'installation d'une clôture de 4 pieds de hauteur, en maille de chaînes, et d'une longueur équivalente à celle installée sur les lignes mitoyennes par les demandeurs;

QUE le paiement soit effectué par Mme Bossé suivant la production de ladite estimation.

ADOPTÉE

3.4 Approbation de paiement pour l'entreprise Énairgie MC inc.

2021-09-287

CONSIDÉRANT LA résolution 2021-06-216 de ce conseil accordant un mandat à la compagnie Enairgie MC inc. pour l'achat et l'installation d'une nouvelle thermopompe de l'immeuble municipal situé au 16 Marie-Rose;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 14350 au montant de 6849.00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Cynthia Bossé, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement de la facture.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Nomination du maire suppléant

2021-09-288

CONSIDÉRANT QU'en tout temps, le conseil municipal peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant ou mairesse suppléante avec tous les droits, obligations et privilèges qui s'y attachent, lorsque la mairesse est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a nommé le conseiller, monsieur Harry Gow, à titre de maire suppléant pour la période du 7 avril 2021 au 3 août 2021, par la résolution 2021-04-116;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil jusqu'au jour de l'élection du 7 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Archambault, APPUYÉ par monsieur Harry Gow et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Pierre Lauzon soit nommé maire suppléant pour la période se terminant le 7 novembre 2021;

QUE le maire suppléant a tous les droits et privilèges de la mairesse, après 30 jours d'absence de celle-ci.

ADOPTÉE

4.2 Représentation juridique – Directrice générale – Madame Cynthia Bossé

2021-09-289

CONSIDÉRANT LA résolution 2021-07-226 relative à la démission de madame Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT LA résolution 2021-08-253 relative à l'embauche d'une directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE dans ses fonctions madame Cynthia Bossé, directrice générale agit à titre de représentante pour la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE LA Municipalité peut être convoquée à une audience dans une des instances judiciaires du Québec;

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Bernard Archambault, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Lauzon et résolu, à l'unanimité, de mandater madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour représenter la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu auprès de toute instance judiciaire du Québec.

ADOPTÉE

4.3 Rémunération du personnel électoral

2021-09-290

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décréter la rémunération du personnel électoral en vue des élections municipales qui auront lieu le 7 novembre prochain;

CONSIDÉRANT LE rapport de rémunération proposé et soumis au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport de rémunération soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

4.4 Augmentation de la limite de crédit

2021-09-291

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers que soit attribué à Cynthia Bossé, directrice générale une carte de crédit de la carte affaires Visa Desjardins pour une limite de 5 000,00 \$.

ADOPTÉE

4.5 Désignation d'une responsable des services électroniques de Revenu Québec

2021-09-292

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner une personne responsable de l'accès aux services électroniques de Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bernard Archambault, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentante de la Municipalité, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR, et généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer avec madame Cynthia Bossé les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

ADOPTÉE

4.6 Désignation d'une représentante auprès de Revenu Québec

2021-09-293

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bernard Archambault, APPUYÉ par monsieur Pierre Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière et représentante de la Municipalité, soit autorisée à :

Consulter et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), y compris le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, pour tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution :

- Des lois fiscales;
- De la *Loi sur la taxe d'accise (L.R.C. (1985), ch. E-15)*;
- De la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, L.R.Q., C. P-2.2*);

En communiquant avec Revenu Québec par téléphone, en personne, par écrit, ou en utilisant des services en ligne, notamment :

- Effectuer l'inscription de la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une autorisation au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la municipalité aux services CLIC SÉCUR-Entreprises et aux services en ligne MON DOSSIER pour les entreprises;
- Signer, au nom de la Municipalité, les documents requis.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, à la représentante les renseignements dont il dispose sur la Municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à MON DOSSIER pour les entreprises ou aux autres droits et obligations de toute nature.

ADOPTÉE

4.7 Acquisition de matériel informatique pour le bureau municipal

2021-09-294

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la directrice générale est un processeur de 8 ans et 8G de mémoires vives, lequel est très lent puisqu'il est rendu aux limites de sa capacité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de configurer un nouveau poste de travail pour l'employée Marie-Claude Bruneau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter pour la directrice générale, un moniteur pour améliorer l'efficacité d'exécution de ses tâches;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Accès-Info inc. pour deux (2) ordinateurs de bureau et deux (2) moniteurs répondant aux besoins de la Municipalité, et ce, au montant de 2 398,00 \$ plus un montant équivalent aux taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Archambault, **APPUYÉ** par monsieur Harry Gow et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la soumission de Accès-Info inc.

ADOPTÉE

4.8 Services juridiques pour l'année 2022

2021-09-295

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité une offre pour la fourniture de services juridiques pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir une seconde offre de services professionnels;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Archambault, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers que soit mandatée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à obtenir une seconde offre de services pour la prochaine séance du conseil municipal.

ADOPTÉE

4.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-011 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, abrogeant et remplaçant le règlement 2006-04

Point reporté à la séance ordinaire ajournée du 15 septembre 2021

4.10 Congrès de la FQM

Point retiré.

4.11 Adoption des descriptions de tâches pour le personnel de la
Municipalité

Point reporté à la séance ordinaire ajournée du 15 septembre 2021.

4.12 Autorisation d'embauche pour un poste d'adjointe
administrative et réceptionniste

2021-09-296

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers; que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à recruter et embaucher une personne pour occuper le poste de réceptionniste et d'adjointe administrative, le tout selon la proposition soumise au rapport de madame Bossé.

Le vote est demandé par monsieur Archambault

Pour

Contre

Pierre Lauzon
Harry Gow
Robert Mayrand

Bernard Archambault

À la suite du vote, la résolution est adoptée.

ADOPTÉE

4.13 Création du poste d'adjointe à la direction

2021-09-297

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Marie-Claude Bruneau soit nommée adjointe à la direction conformément aux conditions soumises au rapport de madame Cynthia Bossé, directrice générale.

Le vote est demandé par monsieur Archambault

Pour

Contre

Pierre Lauzon
Harry Gow
Robert Mayrand

Bernard Archambault

À la suite du vote, la résolution est adoptée.

ADOPTÉE

4.14 Embauche de personnel administratif temporaire

2021-09-298

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt de travail de madame Maryse Jourdain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver, selon les modalités prévues au rapport de la directrice générale, madame Cynthia Bossé :

QUE soit embauchée madame Sylvia Ouellette afin d'effectuer les opérations comptables essentielles par exemple l'administration de la paie et les comptes fournisseurs;

QUE soit embauchée madame Marie-Andrée Boivin à titre d'adjointe administrative et réceptionniste jusqu'à l'embauche d'une personne pour occuper le poste permanent.

Le vote est demandé par monsieur Archambault

Pour	Contre
Pierre Lauzon Harry Gow Robert Mayrand	Bernard Archambault

À la suite du vote, la résolution est maintenue.

ADOPTÉE

4.15 Administratrice principale pour le service AccèsD Affaires

2021-09-299

CONSIDÉRANT LA nomination de Cynthia Bossé à titre de directrice générale en remplacement de Véronique Piché, et ce, par résolution numéro 2021-08-253 de ce conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Archambault, APPUYÉ par monsieur Harry Gow et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale soit désignée, en remplacement de madame Maryse Jourdain, administratrice principale pour la gestion du compte par AccèsD affaires et EmployeurD (comptes PMD1474 et PMD1475) et qu'une seule signature soit requise;

QUE madame Cynthia Bossé soit la personne responsable de la demande d'offre des services de paies Desjardins;

QU'UNE demande de carte de guichet pour dépôt seulement en faveur de Cynthia Bossé soit effectuée;

QUE madame Cynthia Bossé et madame Marie-Claude Bruneau soient désignées signataires sur tous les folios (652385, 680034, 680047, 680048 et 680049);

QUE soit effectué le retrait de Véronique Piché, Roxanne Chabot et Bernard Archambault comme signataires sur tous les folios (652385, 680034, 680047, 680048 et 680049);

QUE la mairesse, madame Chantal Denis et monsieur Pierre Lauzon demeurent signataires désignés.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2021 et prévisions des dépenses du mois de septembre 2021

2021-09-300

Le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois d'août 2021, ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de septembre 2021 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, APPUYÉ par monsieur Bernard Archambault et résolu à l'unanimité des conseillers, que soit approuvé, pour le mois de septembre 2021, un budget de 8 763,04 \$ taxes incluses pour le service de sécurité incendie, comprenant entre autres une formation d'opérateur de pompe.

ADOPTÉE

5.2 Portail RÉZILIO - renouvellement de contrat 2021-2022

2021-09-301

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon et APPUYÉ par monsieur Harry Gow et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat (du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022) du portail Rézilio (lanceur d'alerte à la population) auprès de la compagnie Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc. au coût de 1295,00\$ (avant taxes).

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Dépôt du rapport du Service des travaux publics

2021-09-302

Le rapport du Service des travaux publics pour le mois d'août 2021 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

- 7-1 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – matricule 2874-07-0632 – dépôt de demande
-

2021-09-303

CONSIDÉRANT LE règlement 2016-11 intitulé « *Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques* »;

CONSIDÉRANT LA demande du propriétaire, matricule 2874-07-0632;

CONSIDÉRANT LA conformité de la demande.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques de l'immeuble relié au matricule 2874-07-0632 pour la somme de 18 650,00 \$ plus un montant équivalent aux taxes applicables.

ADOPTÉE

- 7-2 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – matricule 2977-69-0631 - dépôt de demande
-

2021-09-304

CONSIDÉRANT LE règlement 2016-11 intitulé « *Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques* »;

CONSIDÉRANT LA demande du propriétaire, matricule 2977-69-0631;

CONSIDÉRANT LA conformité de la demande.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques de l'immeuble relié au matricule 2977-69-0631 pour la somme de 15 846,00 \$ plus un montant équivalent aux taxes applicables.

ADOPTÉE

- 7-3 Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – matricule 3176-11-9582 – appui
-

2021-09-305

CONSIDÉRANT LA demande d'autorisation présentée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* par la Ferme JM Gendron et Fils inc., afin d'aliéner une partie du lot no 4 833 225 d'une superficie de 3 594,6 mètres carrés aux propriétaires du lot numéro de 4 834 546 afin qu'ils puissent agrandir leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la documentation en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT QU'UNE autorisation de la CPTAQ est nécessaire dans ce cas en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation de la Municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction de la Loi est obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE selon les critères de l'article 62 de ladite Loi, les conséquences de l'autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants seraient sans impact significatif pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le critère de la présence des espaces appropriés, pour un usage résidentiel, disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, est non pertinent dans le cadre de l'analyse de la présente demande.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Bernard Archambault et résolu, à l'unanimité, que ce conseil est favorable à la demande d'autorisation à la CPTAQ de la Ferme JM Gendron et Fils inc.

ADOPTÉE

7.4 Travaux liés à la programmation TECQ 2019-2023

2021-09-306

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 2021-08-258 mandatant la firme Consumaj Inc. pour les services professionnels relativement aux travaux liés à la programmation de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE certaines autorisations seront nécessaires auprès des différents paliers gouvernementaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Archambault, APPUYÉ par monsieur Pierre Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise Consumaj Inc. à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère des Transports (MTQ), ainsi que tout autre ministère et la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-du-Richelieu, et ce dans le cadre du projet :« Réfection des infrastructures municipales - des rues Denis, Dupont, et une section de la rue Moulin-Payet et du chemin de la Pomme D'Or» ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise la directrice générale à acquitter les frais de la demande d'autorisation ou d'ouverture de dossier;

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales qui seront mises en place, si requis, dans le cadre de ce projet et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport d'opération de la BHDM pour le mois d'août 2021

2021-09-307

Le rapport de madame Léanne Thibodeau, commis aux prêts de la Bibliothèque Hélène-Dupuis Marion, est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, APPUYÉ par monsieur Bernard Archambault et résolu à l'unanimité des conseillers; que soit autorisées les dépenses soumises soit l'édition de livres, 57 documents, et ce, pour une somme de 1330,20\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

8.2 Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'août 2021 et prévisions des dépenses pour le mois de septembre

2021-09-308

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la Vie culturelle et communautaire, pour le mois d'août ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de septembre sont déposées et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Pierre Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers; que soient autorisées les dépenses soumises pour une somme 14 500\$ de dépenses nettes (revenus déduits) plus les taxes applicables, lesquelles sont en lien avec la fête des récoltes, la journée de la Culture, la fête de l'Halloween, la programmation des loisirs pour l'automne 2021 ainsi que le projet de réfection des tables à pique-nique du Quai et du Parc Champtoise, le tout, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

8.3 Inscription en ligne pour les activités de loisirs

2021-09-309

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de bonifier le service à la population en offrant aux citoyens la possibilité de réserver en ligne pour leur activité de loisir;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Bouchard, responsable vie culturelle et communautaire, recommande la plate-forme de réservation «Eventbrite» comme pour la Maison de la Culture Eulalie-Durocher (MCED), celle-ci étant assurément la moins dispendieuse, sans engagement et facile d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour utiliser la plate-forme «Eventbrite» se détaillent comme suit:

- 3,5% du montant de vente + 0,99 \$ par transaction;
- Prix moyen de nos cours : 70 \$;
- Frais par inscription : 3,45 \$ par inscription;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Harry Gow et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE soit autorisée madame Marie-Claude Bouchard à mettre en place le service de réservation en ligne;

QUE soit mandatée madame Marie-Claude Bouchard à signer pour et au nom de la Municipalité toute entente de services conforme à la présente résolution.

ADOPTÉE

8.4 Autorisation pour la création d'un poste d'agent à la vie culturelle et communautaire (sur appel)

2021-09-310

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un poste d'agent(e) à la vie culturelle et communautaire afin de pourvoir à une liste de remplaçant potentiel sur appel pour combler les besoins au service de la vie culturelle et communautaire;

CONSIDÉRANT LA proposition d'offre d'emploi soumise par madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par Pierre Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit mandatée madame Marie-Claude Bouchard à publier l'offre d'emploi tel que soumise à ce conseil ainsi qu'à procéder aux entrevues d'embauche;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à signer toute entente de travail pour l'embauche de la candidature sélectionnée.

ADOPTÉE

8.5 Appel de projets pour la sécurité nautique en vue de la saison 2022– Autorisation de déposer une demande d'aide financière

2021-09-311

CONSIDÉRANT LE Programme de contributions pour la sécurité nautique (PCSN) qui aide les organismes à promouvoir la sécurité nautique pour changer les - comportements de navigation de plaisance au Canada;

CONSIDÉRANT L'appel de projets pour la sécurité nautique en vue de la saison 2022 qui doit être présenté au plus tard le 15 octobre 2021;

CONSIDÉRANT LE projet qui a été proposé par monsieur Xavier-Barsalou-Duval, député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères pour ralentir la vitesse sur le Richelieu et le rendre plus sécuritaire ainsi qu'assurer la protection des berges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est supporté par quatre (4) municipalités soit Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Denis, APPUYÉ par Harry Gow et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Marie-Claude Bouchard, responsable vie communautaire et culturelle soit mandatée, pour effectuer les démarches de demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le tout, en partenariat avec les municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu;

QUE madame Bouchard soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du Programme de contributions pour la sécurité nautique (PCSN).

Le vote est demandé par monsieur Archambault

Pour

Contre

Pierre Lauzon
Harry Gow
Robert Mayrand

Bernard Archambault

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'août 2021

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'août 2021 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1035, rue des Chênes

2021-09-312

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1035, rue des Chênes, lot numéro 4 834 010, dont l'objet vise de permettre un dépassement de 58,5 cm (1 pied 9 1/4 pouces) de la hauteur du garage projeté par rapport à la maison existante;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.8 du règlement de zonage spécifie qu'un garage attaché à l'habitation ne peut excéder la hauteur de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement de zonage, la propriété n'est pas située dans une zone à risque;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté peut s'intégrer harmonieusement au milieu étant donné la hauteur des toits de certains bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette dérogation n'aurait pas pour effet de causer préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, puisque le propriétaire du terrain adjacent ne s'oppose pas à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé ce 14 juillet 2021 au Conseil municipal d'approuver la demande dérogation mineure telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Bernard Archambault, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée ladite demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

10. Divers

10.1 Travaux publics, environnement et agriculture- suivi sur différents dossiers

Monsieur Harry Gow, conseiller municipal, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximums.

Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées. Ceci, conformément aux articles 17 à 24 du règlement de régie interne numéro 2010-03.

12. Correspondance

2021-09-313

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'août 2021.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

2021-09-314

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lauzon, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée à 21h09.

ADOPTÉE

Chantale Denis
Mairesse

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Chantal Denis, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.